

Foncier et relocalisation alimentaire

Groupe de travail à Caen Métropole

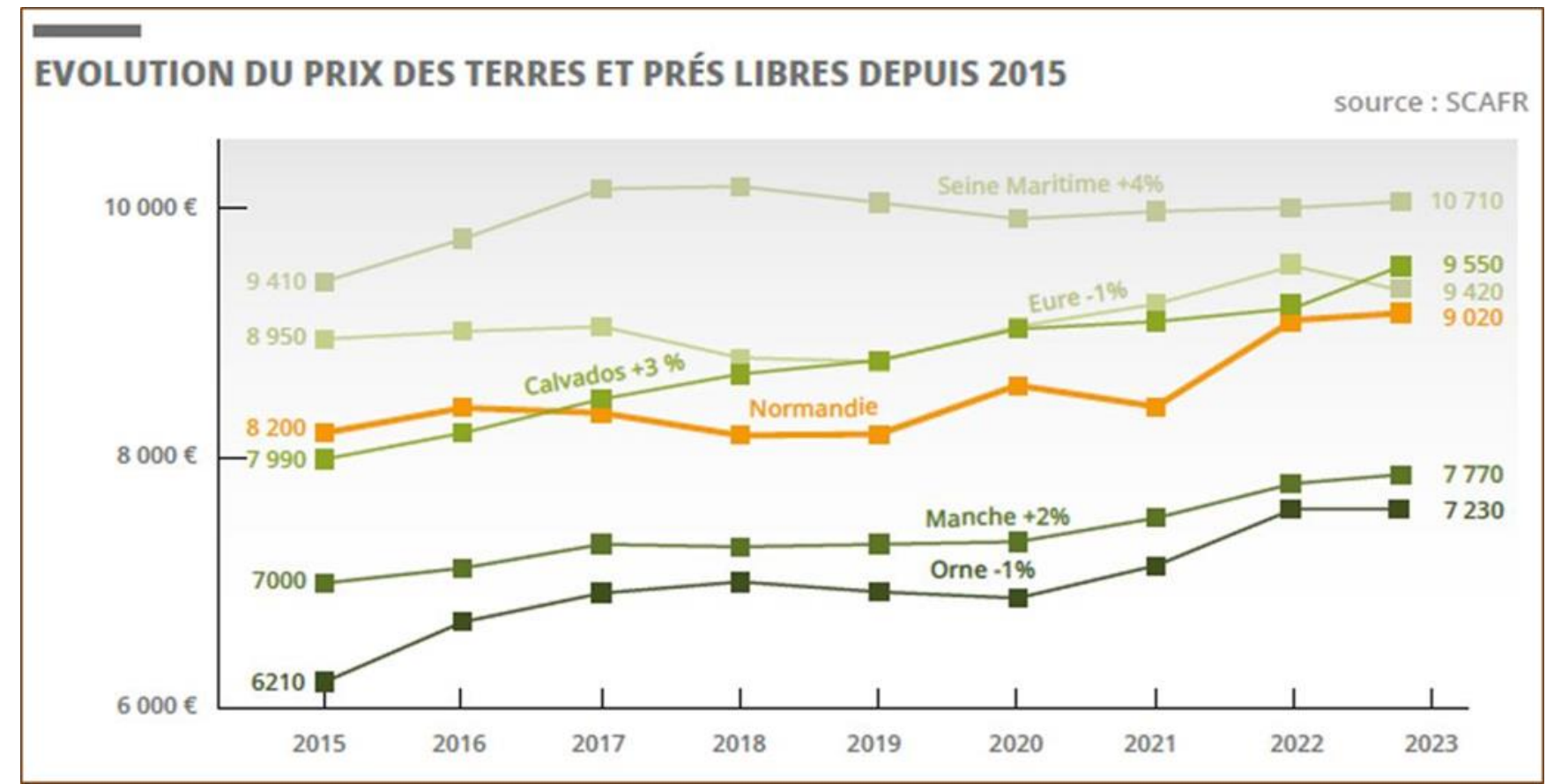


Anne-Sophie BOISGALLAIS as.boisgallais@aucame.fr

Le projet alimentaire territorial

Le projet alimentaire territorial de Caen Normandie Métropole a été approuvé en décembre 2022. Depuis lors, la gouvernance a été élargie de façon à impliquer le maximum de partenaires (30) dans le **conseil local de l'alimentation**.

Des groupes de travail ont pour mission de résoudre un problème qui a été identifié comme bloquant mais possible à résoudre collectivement. **Les territoires des SCOT de Caen et Falaise manquent de diversité et de quantité dans l'approvisionnement local en fruits et légumes**, donc le GT foncier, piloté par la SAFER, a été centré sur cette question, avec le lancement en juin 2024.



Quel foncier pour la souveraineté alimentaire ?

Les documents d'urbanisme doivent désormais s'emparer de l'**objectif de souveraineté alimentaire**. Les outils fonciers de la planification sont-ils en mesure de répondre à ce nouveau défi, y compris dans des territoires soumis à de fortes pressions foncières ?

Quels **outils d'accès au foncier** peuvent faciliter de nouvelles installations agricoles dans les filières déficitaires en fruits et légumes, notamment dans les bassins de Caen et Falaise ?

Des espaces-tests sont envisagés dans le Calvados, il est donc important **d'anticiper l'installation des projets** qui pourront en découler. Par ailleurs, les PAT considèrent que l'eau est le premier des aliments : comment **améliorer la qualité de l'eau** par de nouvelles pratiques agricoles plus respectueuses des sols ?

Des leviers à disposition des collectivités

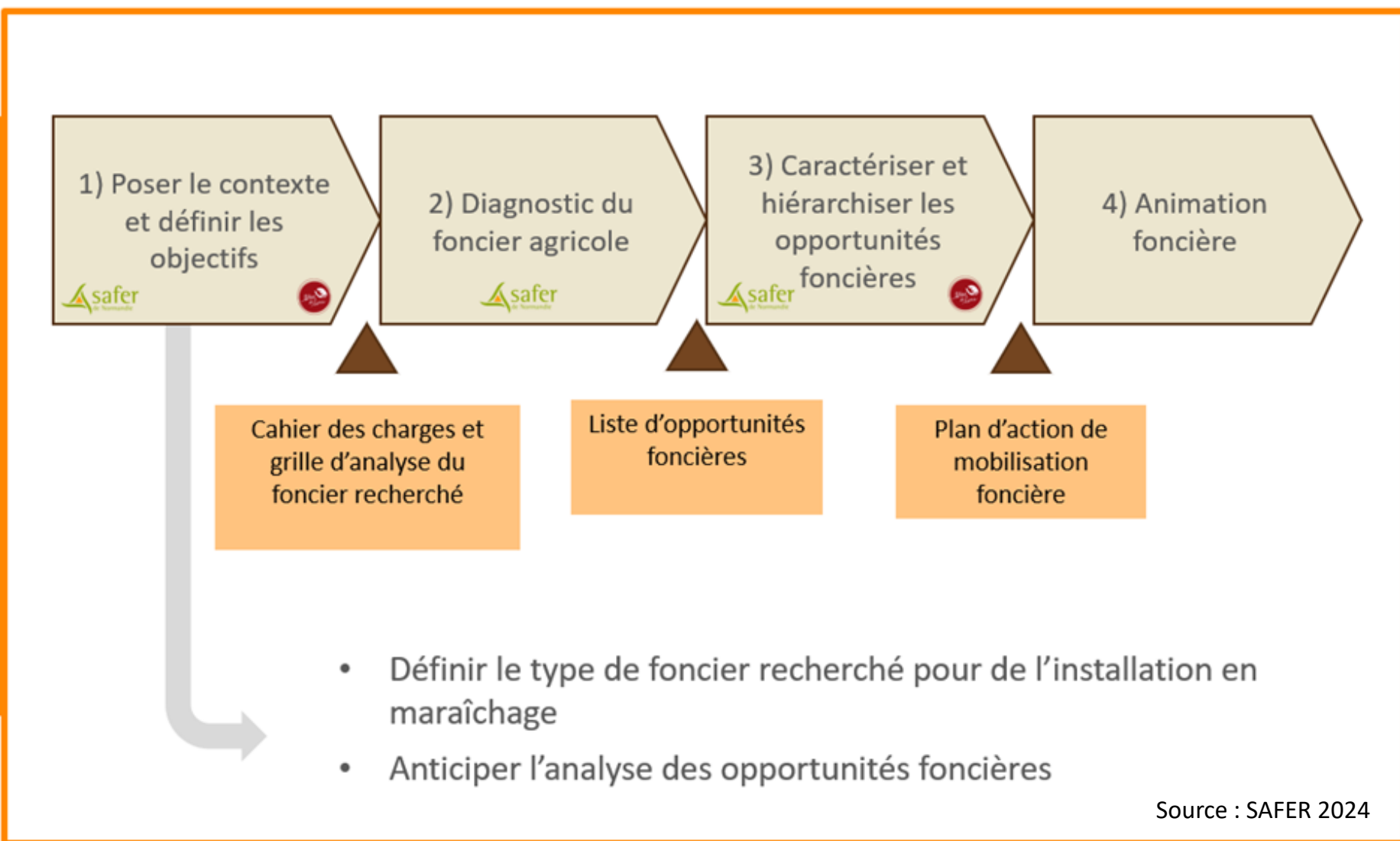
Il est aujourd'hui nécessaire d'informer les collectivités qu'elles disposent de puissants leviers pour préserver les ressources en eau, les paysages et relocaliser les productions alimentaires et qu'en général elles n'activent pas les dispositifs à leur disposition :

- . **Connaissance des réserves foncières** et des surfaces à enjeu
- . **Adoption d'une stratégie dédiée** au niveau des instances territoriales
- . Mise en place **d'orientations d'aménagement et de programmation dans les PLUI**
- . **Dispositif de suivi et d'animation pour l'accueil de porteurs de projets** selon les exigences environnementales souhaitées (Ex. baux ruraux environnementaux)

En contexte de zéro artificialisation nette, les collectivités peuvent modifier, dans leurs réserves foncières, les objectifs qui ont prévalu à leur constitution. Cette modification peut être partielle, thématique (protection de l'eau, approvisionnement de restauration collective...), localisée, ou relever d'échanges parcellaires.

La méthode du groupe de travail

Une vingtaine de partenaires se réunissent en ateliers et poursuivent leurs travaux par des livrables co-construits puis des événements en invitant des intervenants. Le GT mettra ensuite à disposition des collectivités des outils de connaissance et des propositions d'actions, à intégrer notamment dans les documents d'urbanisme.



La dernière ferme maraîchère de Caen
Photos Pierre Guillemain, Unicaen



Dates-clés

- Juin 2024** : Lancement, interconnaissance des partenaires, descriptions des outils
- Septembre 2024** : foncier des collectivités pour les projets alimentaires territoriaux
- Février 2025** : Etude de prospective foncière
- Mai 2025** : diffusion des résultats
- Octobre 2025** : journée d'études « PAT, foncier et documents d'urbanisme »

Attentes et perspectives

Méthode expérimentale en trois temps :
étude de prospective foncière > adoption d'une stratégie > animation territoriale

Elaboration d'une stratégie foncière dans les collectivités en vue de favoriser les productions alimentaires de proximité, permettant de renforcer la souveraineté alimentaire et la qualité de l'eau.



Jardins familiaux de la Gronde, Mondeville. Photo Léna Jégat, Unicaen



[Vers la page du projet](#)



Cofinancé par l'Union européenne